Service presse
Tél. : 02 40 99 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Communiqué de presse

Nantes, le 14 novembre 2014

Déclaration commune de la Présidente de Nantes Métropole et des Maires de l'agglomération Nantaise.

Le 17 octobre, le Conseil communautaire a adopté un vœu au sujet de l'ouverture des commerces le dimanche.

- Les élus ont rappelé leur opposition à l'ouverture généralisée des commerces le dimanche.
- Les élus ont proposé la perspective d'une ouverture limitée et encadrée aux deux dimanches après-midi avant les fêtes de fin d'année à deux conditions :
  - « qu'un accord entre l'ensemble des commerçants, sous l'égide de leurs organisations représentatives et consulaires, qui réserve le bénéfice d'une éventuelle autorisation aux seuls commerces des centres-villes et centres-bourgs et de proximité, à l'exception de tout autre. »
  - « Au vu d'un accord entre partenaires sociaux du territoire. »

Le Président de la CCI a informé le 2 novembre la Présidente de Nantes Métropole qu'à l'issue d'une table ronde sous son égide, les représentants des pôles commerciaux de périphérie avaient accepté de rester fermés les deux dimanches précédents Noël.

Le 13 novembre, un « accord territorial » entre partenaires sociaux a été signé.

Les maires de l'agglomération prennent acte que les deux conditions fixées par le Conseil communautaire pour l'ouverture des commerces ces deux dimanches après-midi sont remplies.

Ils se félicitent que leur démarche ait conduit à un dialogue fructueux entre acteurs économiques et partenaires sociaux de la métropole Nantaise. Ils remercient l'ensemble des acteurs économiques, et des partenaires sociaux qui se sont engagés dans ces deux accords.

Le dialogue social territorial ainsi initié a abouti à un accord d'un nouveau genre qui démontre tout l'intérêt d'associer les partenaires concernés aux grands enjeux et aux décisions qui concernent la métropole.

Au-delà de la question de l'ouverture des commerces les deux dimanches concernés, la table ronde entre acteurs du commerce et la négociation entre partenaires sociaux ont débouché sur la création de deux groupes de travail qui s'inscrivent dans la durée autour de la question du commerce dans notre métropole.

Par cette démarche, la métropole Nantaise innove et démontre une fois de plus sa capacité à travailler et à construire collectivement des réponses.

Aussi, les maires de l'agglomération Nantaise décident d'autoriser, chacun pour leur commune, l'ouverture des commerces de centre-bourg, de centre-ville et de proximité les 14 et 21 décembre prochains de 14h à 19h.